

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue à la salle du conseil de l'Édifice Adélar-Godbout à Saint-Jean-Port-Joli, le mercredi 4 septembre 2024 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M ^{mes}	Mélanie Bourgault	Saint-Marcel
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Nathalie Chouinard	Saint-Omer
	Luce Morneau	Tourville
MM.	Claude Daigle	Sainte-Perpétue
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Normand Dubé	Sainte-Louise
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Jean-Pierre Lebel	Saint-Jean-Port-Joli
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Germain Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	Michel Saint-Pierre	Saint-Cyrille-de-Lessard

Également présent(e)s :

M.	Frédéric Corneau	Directeur général
M ^{me}	Marie-Josée Bernier	Adjointe à la direction générale

Étaient absents :

M.	Normand Caron	Préfet
	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet suppléant, M. Mario Leblanc, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

151-09-24 Il est proposé par M. René Laverdière et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1- Session régulière du conseil du 8 juillet 2024
 - 3.2- Session extraordinaire du conseil du 8 juillet 2024
- 4- Première période de questions pour le public
- 5- Aménagement du territoire

- 6- Administration
 - 6.1- Rapport des dépenses autorisées du 1^{er} juin au 31 juillet 2024
- 7- Développement local et régional
 - 7.1- Municipalité amie des aînés (MADA)
 - 7.1.1- Demande de subvention dans le cadre du volet 2 du programme MADA
 - 7.1.2- Demande de prolongation du plan d'action
 - 7.2- Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 – Demande de prolongation de l'entente
 - 7.3- Signature innovation – volet création artistique : affichage de postes
- 8- Développement économique
 - 8.1- Mesure Propulsion PME : projet recommandé
- 9- Transport de personnes
- 10- Sécurité incendie
- 11- Gestion des matières résiduelles
 - 11.1- Collecte et transport des matières recyclables provenant des municipalités de la MRC de L'Islet – Octroi d'un contrat
- 12- Évaluation foncière
- 13- Cour municipale
 - 13.1- Traitement administratif des dossiers de la cour municipale
- 14- Alliance de l'énergie de l'Est
- 15- Compte rendu des comités
- 16- Suivi des rencontres du préfet
- 17- Deuxième période de questions pour le public
- 18- Autres sujets
- 19- Prochaine rencontre
- 20- Levée de la session

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1- Session régulière du conseil du 8 juillet 2024

152-09-24 Il est proposé par M^{me} Anne Caron et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 8 juillet 2024, tel que rédigé.

3.2- Session extraordinaire du conseil du 8 juillet 2024

153-09-24 Il est proposé par M. Michel Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session extraordinaire du conseil du 8 juillet 2024, tel que rédigé.

4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun sujet.

6- ADMINISTRATION

6.1- Rapport des dépenses autorisées du 1^{er} juin au 31 juillet 2024

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation de pouvoir de dépenser et suivi des décaissements relatifs aux engagements du conseil.

7- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1- Municipalité amie des aînés (MADA)

7.1.1- Demande de subvention dans le cadre du volet 2 du programme MADA

154-09-24

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) et son plan d'action 2023-2026 lors de la séance du 10 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA qui vise à soutenir l'embauche d'une ou plusieurs ressources, afin de coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA sur le territoire de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet souhaite optimiser les possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet souhaite favoriser la mise en œuvre de son plan d'action MADA réalisé en collaboration avec sa communauté et des plans d'action de chacune des municipalités participant à la démarche commune;

CONSIDÉRANT QU' une copie de la résolution du conseil de la MRC autorisant le dépôt d'une subvention dans le cadre du projet MADA – Volet 2, est requise pour le traitement de la demande;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de désigner une personne représentant la MRC pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités sont reconnues «amies des aînés», à la suite de l'adoption et de la mise en œuvre d'un plan d'action découlant d'une politique en faveur des aînés : L'Islet, Saint-Adalbert, Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, Saint-Omer, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue, Saint-Roch-des-Aulnaies et Tourville;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités ont entamé des démarches visant la création ou la mise à jour de leur plan d'action ou politique en faveur des aînés, mais que ces processus ont été mis sur pause pour différentes raisons : Sainte-Félicité et Saint-Marcel;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités ont confirmé leur intention de participer à la démarche commune liée au programme MADA – Volet 2 : Saint-Adalbert, Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet, Sainte-Félicité, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, Saint-Omer, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue, Saint-Roch-des-Aulnaies et Tourville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC avait adopté une résolution lors de sa séance régulière de juillet dernier confirmant sa volonté d'aller de l'avant avec cette démarche et considérant la décision de deux municipalités de ne pas y participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Laverdière et unanimement résolu :

- de remplacer la résolution numéro 140-07-24 par la présente résolution;
- d'autoriser la MRC de L'Islet à déposer une demande de subvention dans le cadre du volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés du programme MADA;
- d'autoriser le directeur général, M. Frédéric Corneau, à agir au nom de la MRC et à signer tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du volet 2 du programme MADA.

7.1.2- Demande de prolongation du plan d'action

155-09-24 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté sa politique MADA et son plan d'action 2023-2026 lors de la séance du 10 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le volet 2 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) qui vise à soutenir l'embauche d'une ou plusieurs ressources, afin de coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA sur le territoire de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement du plan d'action 2023-2026 n'a pas été optimal vu l'absence d'une ressource dédiée spécifiquement à ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet souhaite optimiser la mise en œuvre de ce plan d'action par l'embauche d'une ressource dédiée grâce au Programme de soutien à la démarche MADA – Volet 2;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du Programme de soutien à la démarche MADA – Volet 2 visant l'embauche d'une ressource dédiée peut être admise seulement pour la

durée du plan d'action et qu'il ne reste que deux ans à la planification actuelle;

CONSIDÉRANT QU' il est possible pour la MRC de prolonger son plan d'action d'une année afin d'obtenir une aide financière sur trois ans dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA – Volet 2;

CONSIDÉRANT QU' une copie de la résolution du conseil de la MRC confirmant la prolongation d'une année du plan d'action MADA 2023-2026 est nécessaire au dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA – Volet 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre et unanimement résolu :

- de prolonger la durée du plan d'action MADA et la politique y étant reliée d'une année et donc, que le plan d'action et sa politique soient effectifs jusqu'en 2027.

7.2- Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 – Demande de prolongation de l'entente

156-09-24 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet, les MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé, en juillet 2022, une entente sectorielle avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE cette entente visait à positionner la Chaudière-Appalaches comme région où la culture est moteur de dynamisme, de vitalité et d'attractivité;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vient à échéance le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet souhaite s'adresser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de prolonger cette entente;

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation de l'entente ne nécessite pas de nouveaux investissements de la part des parties signataires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Dubé et unanimement résolu :

- de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025, et ce, jusqu'au 31 mars 2027;
- de demander l'appui des MRC de la Chaudière-Appalaches et de la Ville de Lévis;
- de demander aux MRC de la Chaudière-Appalaches et à la Ville de Lévis de désigner, au besoin, un signataire pour la prolongation demandée;
- d'autoriser le préfet à signer tous les documents relatifs au renouvellement de l'entente.

7.3- Signature innovation – volet création artistique : affichage de postes

157-09-24	CONSIDÉRANT QU'	une démarche de coréflexion a été faite avec un groupe d'acteurs du milieu qui a permis d'esquisser un modèle prototype de hub créatif éclaté;
	CONSIDÉRANT QU'	une entente de location d'espaces de création situés au 333, avenue de Gaspé Ouest à Saint-Jean-Port-Joli a été conclue et que d'autres espaces de cocréation seront possiblement ajoutés dans la démarche;
	CONSIDÉRANT QUE	ce(s) lieu(x) devra(ont) être opéré(s) de manière sécuritaire, être animé(s) avec supervision et écoute des besoins du milieu;
	CONSIDÉRANT QUE	l'objectif est de soutenir la pratique artistique professionnelle de l'ensemble du territoire de la MRC de L'Islet;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu : <ul style="list-style-type: none">▪ de procéder à l'affichage de deux (2) postes, soit celui de technicien(ne) en atelier de création artistique et celui d'agent(e) de soutien à la cocréation artistique et de procéder aux embauches à titre d'employés auxiliaires à partir d'octobre 2024 jusqu'en septembre 2025;▪ de puiser les sommes du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projet «Signature innovation».

8- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1- Mesure Propulsion PME : projet recommandé

158-09-24	CONSIDÉRANT QUE	la MRC a mis en place, il y a trois ans, un fonds de subvention destiné aux entreprises des secteurs manufacturier et touristique. Ces secteurs jouent un rôle crucial dans l'apport de capitaux dans notre territoire, favorisant ainsi la création de richesse au sein de notre MRC;
	CONSIDÉRANT QU'	initialement doté d'une enveloppe de 300 000 \$, ce levier financier arrive actuellement à épuisement, à moins que nous ne trouvions une solution de renflouement pour ce fonds, qui a été très apprécié dans l'ensemble;
	CONSIDÉRANT QUE	ce projet s'inscrit dans un plan d'investissement majeur de 6 M\$ réparti en plusieurs phases, qui rendra l'entreprise moderne, performante et moins dépendante d'une main-d'œuvre de plus en plus rare;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M. Germain Pelletier et résolu à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none">– d'approuver le projet et le versement de la contribution non remboursable dans le cadre de la Mesure Propulsion PME (MPPME) d'un montant de 15 000 \$ à Construction L'Islet-Sud inc. pour le projet

«Acquisition d'équipements et amélioration de la productivité».

9- TRANSPORT DE PERSONNES

Aucun sujet.

10- SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet.

11- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.1-Collecte et transport des matières recyclables provenant des municipalités de la MRC de L'Islet – Octroi d'un contrat

159-09-24	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet a été désignée par Éco Entreprises Québec (ÉEQ) comme étant l'organisme signataire pour la gestion de la collecte sélective et qu'elle a ainsi procédé à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières recyclables provenant des municipalités du territoire de la MRC pour une période de cinq ans, à compter du 1 ^{er} janvier 2025, avec deux (2) années d'option de prolongation;
	CONSIDÉRANT QUE	la MRC a procédé à un appel d'offres public publié dans le journal L'Oie Blanche du 19 juin 2024 et sur le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) à partir du 18 juin 2024;
	CONSIDÉRANT QUE	le 22 juillet 2024, 11 heures, date limite de dépôt des offres de services, la MRC a reçu deux offres de services;
	CONSIDÉRANT QU'	à la suite de l'analyse des soumissions reçues le 22 juillet 2024, le comité formé de trois membres a validé la conformité des documents soumis et a identifié les plus bas montants soumis par lot;
	CONSIDÉRANT QUE	les résultats de cette analyse ont été transmis à ÉEQ pour approbation et que la décision a été rendue d'accepter les soumissions déposées par Services sanitaires A. Deschênes inc. pour le lot n° 1 ainsi que pour le lot n° 2;
	CONSIDÉRANT QUE	les frais inhérents au présent contrat seront assumés à 100 % par ÉEQ via redevances à la MRC;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M ^{me} Anne Caron et unanimement résolu : <ul style="list-style-type: none">▪ d'autoriser la direction générale à octroyer un contrat via appel d'offres public à l'entreprise Services sanitaires A. Deschênes inc. pour la collecte et le transport des matières recyclables provenant des municipalités de la MRC de L'Islet, pour une durée de cinq (5) ans, au montant total de 3 315 192,60 \$, plus taxes, avec possibilité de deux (2) années optionnelles de prolongation aux mêmes termes, conditions et prix soumis.

12- ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet.

13- COUR MUNICIPALE

13.1- Traitement administratif des dossiers de la cour municipale

160-09-24

CONSIDÉRANT QUE

pour compléter le traitement administratif de certains dossiers de la cour municipale de la MRC de L'Islet, il y a lieu d'autoriser la greffière et la greffière adjointe de cette cour à procéder à leur fermeture;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu :

- d'autoriser la greffière et la greffière adjointe de la cour municipale de la MRC de L'Islet à procéder à la fermeture de dossiers ou au retrait de constats d'infraction dans les cas suivants :
 - le délai de signification est expiré;
 - une erreur policière;
 - la date de naissance du contrevenant est introuvable;
 - le dossier date de plus de 10 ans et le contrevenant est introuvable;
 - le dossier date de plus de 10 ans et le contrevenant est à l'extérieur du Québec;
 - le dossier date de plus de 10 ans et le solde à payer est inférieur à 50,00 \$;
 - le contrevenant est décédé;
 - une cause humanitaire (contrevenant en phase terminale);
 - la personne morale est inexistante, inactive, sans adresse ou existante, mais sans activité.

14- ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST

Aucun sujet.

15- COMPTE RENDU DES COMITÉS

Il n'y a aucun compte rendu des comités présenté.

16- SUIVI DES RENCONTRES DU PRÉFET

À la demande de M. Normand Caron, préfet, absent lors de la rencontre, M. Frédéric Corneau, directeur général, présente un état de situation concernant les discussions du préfet au sujet de la piscine du Cégep de La Pocatière.

17- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

18- AUTRES SUJETS

Il n'y a pas d'autres sujets.

19- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil de la MRC est prévue le mardi 15 octobre 2024 à 19 h 30.

20- LEVÉE DE LA SESSION

161-09-24 M. Ghislain Deschênes propose la levée de l'assemblée. Il est 20 h 01.

Mario Leblanc, préfet suppléant

Je, Mario Leblanc, préfet suppléant, atteste que ma signature au présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Frédéric Corneau, greffier-trésorier